

# Commune de LEYNHAC

## BUDGET PRIMITIF 2022

### Présentation Brève et Synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le **site internet communal** <http://www.leynhac.fr/> et peut être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

## BUDGET du C.C.A.S

### ➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **5 760,71<sup>€</sup>**, une prévision budgétaire en diminution de 1 410,94<sup>€</sup> par rapport à 2021. Les fermages des parcelles louées restent la seule source de recettes stable. Cette année l'équilibre de la section de fonctionnement n'a pas permis de faire un virement à la section d'investissement.

#### • Subventions :

Le CCAS de la commune de Leynhac maintient son soutien financier à 2 associations cantonales : l'ADMR et l'ASED et participe aussi aux financements des sorties scolaires à caractère éducatif.

### ➤ Section d'Investissement :

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **3 731,08<sup>€</sup>** stable par rapport à 2021. Pas de programmation spécifique au niveau des opérations d'investissement pour 2022.